Interpellation de Mme De Brouwer: Vers un espace public inclusif.

<u>Mme De Brouwer</u> souligne combien le mot « inclusif » est beau. La belle expression « espace public inclusif » sous-entend que chacun et chacune y trouvent leur place grâce au souci d'égalité des politiques. Mais y est-on vraiment? Pour faire le point sur cette situation, Mme De Brouwer cite l'extrait d'une interview de Camille Pier, slammeur « transgenre », réalisée par Estelle Spoto:

« Je connaissais déjà la question de l'inégalité entre les hommes et les femmes, je connaissais les statistiques, les inégalités salariales, mais (...) c'est mille fois plus traumatisant de sentir dans sa chair à quel point la vie est plus facile pour les mecs, à quel point toutes les portes te sont ouvertes. C'est arrivé du jour au lendemain. Quand j'ai commencé à avoir de la barbe, assez vite on m'a appelé Monsieur. Tu passes la porte d'un magasin, la façon dont on te dit bonjour, dont on te sert, ça n'a rien à voir...Quand tu es une nana, tu arrives, tu dois justifier ta présence. Déjà on t'évalue en fonction de ta silhouette, on va te donner une valeur en fonction de ce à quoi tu ressembles. En tant que mec, tu es libéré de ça. Tu marches en rue, il n'y a plus personne qui t'emmerde. L'espace public est vachement plus sympa (...) ».

De nombreuses raisons justifient l'instauration d'un espace public inclusif.

La liberté de mouvement est inégale entre les genres. Les femmes renoncent à fréquenter certains lieux publics suite à des manifestations de sexisme, qui les contraignent aussi à modifier leurs itinéraires. Du fait qu'elles sont victimes de harcèlement sexuel en rue, les femmes en viennent à s'imposer des barrières symboliques, parfois même de manière inconsciente. Il en résulte que les jeunes filles sont moins souvent dehors que les garçons et se rendent moins souvent seules à des soirées que leurs homologues masculins.

L'occupation de l'espace public est aussi inégale entre les genres. Certes, les femmes sont aussi présentes que les hommes dans l'espace public, mais selon des modalités « genrées ». On n'aperçoit pas les femmes et les hommes aux mêmes heures et dans les mêmes endroits. Souvent, les femmes s'arrêtent peu et se dépêchent : elles traversent l'espace public. Le sentiment d'insécurité est plus important chez les femmes que chez les hommes. De manière générale, les femmes s'occupent à, de, dans l'espace public tandis que les hommes occupent l'espace public.

De nombreuses stratégies permettent d'éviter les inégalités entre les femmes, les hommes et les autres identités « genrées » dans l'espace public. Vu que les principales causes de ces inégalités sont l'éducation genrée, la répartition des rôles sociaux ainsi que l'impact des discours officiels et publics, Mme De Brouwer souhaiterait obtenir des réponses aux questions suivantes.

Le Collège a-t-il déjà pris des mesures particulières pour lutter contre les inégalités de genre dans l'espace public ?

Le Collège envisage-t-il de lutter à l'avenir contre les inégalités de genre dans l'espace public par la mise en place de plans, d'études, d'analyses, d'organisations, d'aménagements, d'équipements, de formations, d'opérations de sensibilisation, d'exploration, de consultation, d'implication citoyenne ou professionnelle, etc. ?

<u>Mme l'Echevin Roba-Rabier</u> remercie Mme De Brouwer pour son interpellation relative à la problématique de l'inclusion dans l'espace public. D'ailleurs, cette interpellation s'avère tout à fait appropriée à la veille de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, en faveur de laquelle l'Echevinat de l'Egalité des chances se mobilise chaque année.

Le monde politique doit effectivement faire preuve d'une vigilance proactive afin que chaque chacun et chacune puissent se mouvoir en toute sécurité dans l'espace public. Cette problématique ne se réduit pas à la question du genre mais celle-ci revêt une importance particulière car, quoiqu'il arrive aussi à des hommes d'être victimes de harcèlement et de violence en rue, les statistiques prouvent que les propos de Mme De Brouwer sont loin d'être infondés.

Le Collège s'est résolument engagé dans la promotion de l'égalité de genre, que ce soit dans l'espace public ou dans d'autres domaines. Mme l'Echevin Roba-Rabier évoque à cet égard l'intégration de la commune dans le programme régional PAVE (Plan d'accessibilité des voiries et espaces publics). Celui-ci vise à déceler les entraves aux déplacements de tous les citoyens et citoyennes, quelles que soient les horaires,

les conditions ou l'importance de la fréquentation. L'audit réalisé dans le cadre de ce plan a porté sur 409 kilomètres de voirie. Les résultats, qui viennent d'être transmis, vont permettre à l'administration communale de définir ses priorités.

Grâce au plan « Lumière » de la commune, certaines voiries bénéficient d'un éclairage plus intense. Cet effort devra probablement être poursuivi.

Les éducateurs de rue et les gardiens de la paix jouent un rôle important en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public à ce problème. Mme l'Echevin Roba-Rabier souligne aussi l'intérêt qu'a représenté la programmation de la pièce de théâtre « Je l'aime un peu, beaucoup... ». En effet, celle-ci a permis de sensibiliser près de 700 élèves des écoles secondaires à la problématique du harcèlement de rue et, plus généralement, aux violences affectant les relations amoureuses entre jeunes.

Plusieurs articles du Wolvendael ainsi qu'un stand d'information installé sur le parvis Saint-Pierre ont contribué à la mobilisation citoyenne en faveur de l'égalité des genres.

En outre, Mme l'Echevin Roba-Rabier a proposé récemment aux professionnels de la petite enfance » de participer à une formation « égalicrèche », destinée à éduquer les enfants dès le plus jeune âge dans une optique d'égalité entre filles et garçons.

Lors de la séance du Collège du 8 juin dernier, Mme l'Echevin Roba-Rabier a demandé à ses collègues s'il était possible de prendre en considération les invectives et actes sexistes dans le Règlement général de police (RGP). Cependant, vu que cette matière est régie par une norme supérieure, en l'occurrence la loi du 22 mai 2014 dite « loi Milquet », la commune n'est pas habilitée à instaurer des sanctions administratives pour réprimer ce type de comportement.

<u>Mme De Brouwer</u> insiste sur l'aménagement de l'espace public en tant que tel dans la perspective de l'égalité des genres. Par exemple, la présence de pavés dans les rues constitue une moins grande entrave pour les hommes que pour les femmes, puisque ces dernières sont plus nombreuses à pousser des landaus ou à être chaussées de hauts talons. La prise en compte de la question du genre dans l'environnement urbain contribuerait aussi à favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR). Pour Mme De Brouwer, il serait utile de procéder à des études « genrées » pour tout projet ayant trait à l'aménagement de l'espace public.

<u>Mme Fremault</u> signale que, dans le cadre de sa fonction de Ministre de l'Environnement au sein du Gouvernement de la Région bruxelloise, elle a sollicité il y a plusieurs mois la réalisation d'une recherche consacrée à la situation des femmes par rapport aux espaces verts bruxellois. Elle tient à la disposition des membres du Conseil communal les conclusions de cette recherche menée en collaboration avec l'ASBL Garance.